



Communiqué de presse Centre Européen des Consommateurs Luxembourg

Luxembourg, le 14 février 2023

Sites et applications de rencontre : à quoi prêter attention lors d'une inscription

Le 14 février rime avec Saint-Valentin et est l'occasion idéale, pour les célibataires, de trouver l'amour. Pour dire au revoir au célibat, de nombreux consommateurs se tournent vers des applications ou sites de rencontre.

Le Centre Européen des Consommateurs Luxembourg vous livre ses conseils pour surfer en toute sécurité sur ces sites et/ou applications :

- **Les faux profils** : de nombreux faux profils circulent sur les sites de rencontre. Si l'on répond aux invitations à discuter de ces personnes, on risque de répondre à d'éventuelles demandes d'aide financière. Il est donc préférable d'ignorer ces demandes (à noter également que l'exploitant de l'application ou site de rencontre ne peut être tenu responsable de la somme éventuellement perdue.)
- **Le choix de l'abonnement** : seul l'accès de base à un site de rencontre est généralement gratuit. Mais dès que l'on souhaite échanger des messages avec un partenaire potentiel, on est souvent tenté de recourir à des services payants.
- **Les conditions générales de vente** : elles sont généralement accessibles via un lien en bas de page. On y trouve entre autres le prix, la durée, la reconduction automatique du contrat et, le cas échéant, la manière de mettre fin à son contrat.
- **La prolongation automatique du contrat** : si une prolongation automatique du contrat n'est pas souhaitée, il convient de se renseigner au préalable sur les délais et les possibilités de résiliation.
- **Les délais de rétractation** : En règle générale, dans les 14 jours suivant la conclusion du contrat, il est possible de se rétracter sans donner de raison. Toutefois, si l'on a déjà commencé à utiliser les services, on peut ne recevoir qu'un remboursement partiel.

À propos de nous – www.cecluxembourg.lu

Le Centre Européen des Consommateurs GIE Luxembourg (CEC Luxembourg) fait partie d'un réseau de 29 Centres Européens des Consommateurs (European Consumer Centres Network ECC-Net) établi dans tous les pays membres de l'Union européenne ainsi qu'en Islande et en Norvège. Le réseau ECC-Net coopère également avec le Centre International des Consommateurs au Royaume-Uni. Nous informons les consommateurs à propos du droit européen de la consommation et les assistons dans le règlement de litiges de consommation à caractère transfrontalier. Nos services sont gratuits. Le CEC Luxembourg est soutenu financièrement par la Commission européenne, l'État luxembourgeois (Ministère de la Protection des consommateurs) ainsi que par l'ULC.